

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 169

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Saint-Etienne-du-Grès - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2015/2018 - Tranche 2016

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
139 41**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par décision du 30 janvier 2015, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement (2015/2018) avec la commune de Saint-Etienne-du-Grès pour un programme d'investissements publics, dont le montant global s'élève à 7.158.100 € HT pour une subvention totale de 5.726.480 €.

A ce titre, la première tranche de ce programme (2015) a fait l'objet d'une subvention de 619.624 € pour un programme de travaux de 774.530 € HT, lors de la Commission Permanente du 30 janvier 2015.

Suite au transfert de la compétence assainissement au profit de la Communauté de Communes de la Vallée des Baux-Alpilles à compter du 1^{er} janvier 2015, la subvention départementale globale a été ramenée à 5.523.136 €, dont 550.952 € pour la tranche 2015, pour une dépense subventionnable totale ramenée à 6.903.920 € HT, dont 688.690 € HT pour la tranche 2015, lors de la Commission Permanente du 25 mars 2016.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation la tranche 2016 du programme de travaux 2015/2018 envisagé par la commune de Saint-Etienne-du-Grès, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2015, à savoir :

- La diminution de la tranche 2016 et la création d'une tranche 2017 pour l'opération : aménagement de la place Galeron ;
- Le report de la tranche 2017 sur la tranche 2016 de l'opération : mise en accessibilité et réaménagement de la mairie ;
- Le report de la tranche 2016 sur la tranche 2017 de l'opération : création d'une maison des associations.

Ces modifications sont sans incidence financière sur l'économie générale du contrat, conformément à l'annexe 1.

Les opérations envisagées pour la tranche 2016 de ce contrat sont les suivantes :

- AMENAGEMENT DU BD DU GENERAL DE GAULLE

La commune souhaite poursuivre les travaux d'aménagement du boulevard du Général de Gaulle.

Cet axe relie la RD 99 à l'avenue du stade et dessert principalement des habitations et des équipements collectifs : salle multi-activités, maison de retraite, poste.

Il accueillera prochainement la future extension du chemin de la Malotière.

Cette voie est actuellement bordée par un alignement de grands platanes et, sur sa rive nord, par un fossé. Les travaux d'aménagement prévoient le partage des

circulations : automobiles, piste cyclable et cheminement piétons, la mise en place de mobilier urbain ainsi qu'un aménagement paysager.

Le coût global de l'opération, prévue de 2015 à 2018, est estimé à 1.249.950 € HT dont 350.000 € HT au titre de la tranche 2016.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 999.960 € dont 280.000 € pour la tranche 2016.

- AMENAGEMENT DE LA PLACE CENTRALE

La commune poursuit l'aménagement de la Place Centrale qui correspond au souhait de la municipalité de se doter d'un espace public de qualité pour ses habitants et pour l'accueil des visiteurs.

Trois phases de travaux sont prévues.

Dans un premier temps, la partie est de la place sera concernée avec la création d'un parvis à l'entrée de l'école publique pour plus de sécurité aux heures d'entrée et de sortie des classes. Le terrain de sports sera restructuré et l'avenue Mistral sera réaménagée pour améliorer les différentes circulations : automobiles, piste cyclable, cheminement piétons.

La deuxième phase consistera à aménager l'avenue de la République, sur la partie sud de la place.

Enfin, la partie nord de la place sera concernée avec la sécurisation de l'accès au parking de la Poste et l'aménagement de la partie nord de l'avenue Mistral.

Le montant de l'opération, prévue de 2015 à 2018, s'élève à 1.705.000 € HT, dont 550.000 € HT pour la tranche 2016.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait s'élever à 1.364.000 €, dont 440.000 € pour la tranche 2016.

- AMENAGEMENT DE LA PLACE GALERON

La commune poursuit l'aménagement de la place Galeron située au carrefour de l'avenue d'Arles, avenue des Alpilles, avenue du Stade et avenue de la République.

La création d'un rond-point permettra de réduire la vitesse des véhicules ; les espaces piétons seront également sécurisés jusqu'au parvis de l'église ; l'acquisition d'une parcelle au sud de la place est prévue afin d'agrandir les espaces d'agrément.

Le montant de l'opération, prévue de 2015 à 2017, est estimé à 478.100 € HT, dont 367.000 € HT pour la tranche 2016.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 382.480 €, dont 293.600 € pour la tranche 2016.

- MISE EN ACCESSIBILITE ET REAMENAGEMENT DE LA MAIRIE

La commune poursuit la réhabilitation de l'Hôtel de Ville, installé dans une ancienne école communale composée de grandes salles inadaptées au fonctionnement des services publics.

Le projet prévoit la restructuration du bâtiment en fonction des besoins fonctionnels des utilisateurs ; l'isolation thermique et phonique des locaux sera améliorée ; des sanitaires conformes aux normes en vigueur seront installés.

Les espaces d'accueil du public seront aménagés conformément à la réglementation en matière de sécurité et seront accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le montant des travaux, prévus de 2015 à 2016, est estimé à 339.862 € HT, dont 316.662 € HT pour la tranche 2016.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 271.890 €, dont 253.330 € pour la tranche 2016.

- AMENAGEMENT DU CAMPING MUNICIPAL

Le camping municipal compte aujourd'hui trente-huit emplacements dédiés aux caravanes, camping-cars et mobil-home.

Le projet consiste à redéfinir le type d'accueil du camping, afin de privilégier la fréquentation des vacanciers.

Les travaux prévoient des aménagements de places adaptées aux camping-cars, la réfection du bloc sanitaire, l'agrandissement de la plateforme de vidange pour les camping-cars, l'installation d'une barrière automatique d'accès au terrain.

Le montant de l'opération, prévue en 2015 et 2016, est estimé à 211.000 € HT, dont 195.000 € HT pour la tranche 2016.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 168.800 €, dont 156.000 € pour la tranche 2016.

- CREATION DE RESEAUX D'EAU POTABLE RD 99

Dans le cadre de sa politique d'extension des réseaux d'eau potable, la commune poursuit les travaux de raccordement aux réseaux collectifs des habitations situées au sud de la route départementale 99.

Les travaux prévoient la réalisation de cinq antennes qui seront raccordées aux réseaux existants.

Le coût global des travaux, prévus de 2015 à 2018, est estimé à 363.633 € HT dont 74.360 € HT pour la tranche 2016.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 290.906 €, dont 59.488 € pour la tranche 2016.

---oOo---

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2016 de ce contrat 2015-2018 s'élève à 1.853.022 € HT, réparti comme suit :

- Aménagement Bd du Général de Gaulle 350.000 € HT
- Aménagement Place Centrale 550.000 € HT
- Aménagement Place Galeron 367.000 € HT
- Réhabilitation Mairie 316.662 € HT
- Aménagement camping municipal 195.000 € HT
- Création réseaux Eau Potable RD 99 74.360 € HT

TOTAL 1.853.022 € HT

La participation du Conseil Général pourrait être fixée à 1.482.418 € pour la tranche 2016 de ce contrat 2015/2018, selon le détail indiqué en annexe 1.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de Saint-Etienne-du-Grès, au titre des contrats départementaux de développement et d'aménagement, une subvention de 1.482.418 € pour la tranche 2016 du programme pluriannuel 2015/2018, soit une dépense subventionnable estimée à 1.853.022 € HT, conformément à l'annexe 1,
- m'autoriser à signer avec le bénéficiaire la convention de partenariat, avenant n°1 au contrat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 5.523.136 €, engagée au chapitre 204 sur l'AP 2015-10127U au profit de la commune de Saint-Etienne-du-Grès, en application de la délibération n° 100 du 25 mars 2016.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

